

Sujet : [INTERNET] N° de l'arrêté: PREF-SAPPIE-BE-2022-0101

De :

Date : 06/05/2022 10:20

Pour : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Monsieur le préfet,

J'interviens ici concernant le permis de construire délivré le 26/11/2021 par la mairie de Sergines à Mr Eric Bourdon pour l'implantation d'un poulailler industriel à proximité de la D222, rue de l'arche.

Effectivement, nous résidons rue de la Couée (à environ 330 mètres de cette future installation).

Je vous apporte ma désapprobation quant à ce projet.

Comme bon nombre de voisins, nous en subissons les conséquences de plein fouet...!

-Nuisances sonores, odeurs, prolifération de nuisibles etc...

-Comment la mairie de Sergines peut-elle "cautionner" un tel modèle d'élevage intensif ?

-Comment Mr le maire peut-il "cautionner" le mal-être des habitants et en particulier des riverains de cette implantation ?

-Le mal-être animal ?

-la malbouffe ?

Il est à dire que ce poulailler d'engraissement industriel n'apportera RIEN à la commune !

-Ou est le respect de Mr le maire pour ses administrés ?

-Ou est son respect pour les riverains de cette installation ?

-Ou est son respect pour les communes environnantes ?

Ce n'est pas parce qu'un propriétaire terrien dépose un permis de construire que le maire doit accepter "tout et n'importe quoi...!!"

J'en appelle donc à votre haute bienveillance afin que ce permis de construire déjà tant décrié soit purement et simplement annulé.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon courriel, recevez, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Alain LESEUR

3 rue de la Couée

89140 SERGINES